

Du
LABO à
L'ÉTIQUETTE




CropLife
CANADA

Message du président

Les Canadiens ont accès à un des approvisionnements en aliments les plus abondants, sécuritaires et bon marché de la planète, grâce en partie aux pesticides que les agriculteurs emploient pour protéger leurs cultures des infestations de ravageurs. Sans intervention, les insectes, les mauvaises herbes et les maladies réduiraient de façon importante la quantité d'aliments que les agriculteurs peuvent produire. Et si la production d'aliments devait chuter, les coûts globaux des aliments seraient plus élevés, ce qui rendrait plus difficile à de nombreux Canadiens l'accès à bien des fruits et légumes frais de même qu'aux grains entiers auxquels ils se fient pour être en bonne santé.

Ces rendements accrus sont aussi bénéfiques, car ils sont synonymes d'un plus grand nombre d'emplois créés, de revenus additionnels en taxes et d'une économie générale raffermie par les exportations de denrées canadiennes dans plus de 150 pays.

Les pesticides aident également à protéger l'environnement. Les pesticides permettent aux agriculteurs de produire plus d'aliments sur moins de terres, ce qui signifie que les espaces naturels – et la biodiversité qui s'y trouve – sont préservés. Les pesticides, utilisés en conjonction avec la biotechnologie végétale, rendent possible la pratique de travail de conservation du sol pour les agriculteurs, ce qui réduit l'érosion des sols et améliore leur santé générale à

cause des résidus végétaux qui se décomposent sur place, ajoutant ainsi une matière organique précieuse à cette importante ressource.

Cependant, avant qu'un pesticide puisse être utilisé ou vendu au Canada, il doit d'abord être évalué. Au Canada, les pesticides sont évalués par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada, qui s'assure qu'ils peuvent être utilisés en toute sécurité.

L'industrie de la phytologie s'emploie à assurer la sécurité. *Du labo à l'étiquette* explique le cheminement d'un pesticide, de la phase de découverte à un produit enregistré pour utilisation ou vente au Canada.

CropLife Canada est fière des produits que ses membres mettent au point et de son engagement envers la sécurité et la gestion responsable. Nous espérons que vous trouverez ce livret informatif.

Cordialement,



Lorne Hepworth
Président, CropLife Canada

Les pesticides comptent parmi les produits les plus rigoureusement réglementés au Canada. Avant qu'un nouveau pesticide n'atteigne le marché, il est passé par un processus rigoureux de testage et d'évaluation, similaire au processus auquel sont soumis les médicaments sous ordonnance. Ce processus nécessite une moyenne de près de 10 ans et coûte plus de 256 millions \$. De plus, au Canada, tous les pesticides doivent être réévalués au moins tous les 15 ans afin de s'assurer qu'ils répondent toujours aux normes sanitaires et environnementales les plus récentes.

Que sont les pesticides?

Les pesticides – également appelés produits antiparasitaires – sont des outils utilisés pour lutter contre les mauvaises herbes, les insectes, les maladies des plantes, les bactéries et autres ravageurs comme les tiques, les rongeurs et les limaces.

« Pesticide » est un terme générique utilisé pour décrire tout produit antiparasitaire. Il y a plusieurs usages pour les pesticides, ce qui fait que ces produits sont souvent catégorisés selon leur utilisation. Les catégories les plus courantes comprennent :

- **Herbicides** : tout produit utilisé pour lutter contre les mauvaises herbes et les plantes non désirées
- **Fongicides** : tout produit utilisé pour lutter contre les maladies des plantes, comme les pourritures ou le mildiou, causées par des champignons pathogènes
- **Insecticides** : tout produit utilisé pour lutter contre des insectes potentiellement destructeurs ou nuisibles
- **Rodenticides** : tout produit utilisé pour lutter contre les rongeurs, comme les souris et les rats
- **Antimicrobiens/assainissants** : tout produit utilisé pour tuer les microorganismes comme les bactéries et les virus

COMMENT LES PESTICIDES SONT-ILS RÉGLEMENTÉS AU CANADA?

Réglementation fédérale

Les pesticides comptent parmi les produits les plus rigoureusement réglementés au Canada.

Tous les pesticides sont réglementés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. L'ARLA emploie plus de 300 scientifiques – biologistes, chimistes, toxicologues, épidémiologistes, pathologistes végétaux, malherbologistes et entomologistes – dans le seul but d'évaluer les pesticides.

Avant qu'un pesticide puisse être homologué pour usage au Canada, l'ARLA exige qu'il subisse un examen scientifique et une évaluation de sa sécurité en profondeur afin de s'assurer qu'il répond aux normes de Santé Canada. Seuls les produits qui répondent aux normes sanitaires et environnementales strictes peuvent être homologués par l'ARLA pour utilisation ou vente au Canada.

Des détails additionnels sur le rôle de l'ARLA et du processus réglementaire fédéral sont fournis plus loin dans ce document. Vous pouvez également visiter son site Web à www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/branch-dirgen/pmra-arla/index-fra.php pour de plus amples renseignements.

Réglementations provinciales et territoriales au Canada

Les provinces et les territoires peuvent être impliqués dans : l'émission des permis d'utilisation des pesticides; l'imposition de restrictions additionnelles sur l'utilisation des pesticides; la réglementation sur le transport, la vente, l'entreposage et l'élimination des pesticides; la réglementation sur la formation, l'agrément et l'émission de permis des applicateurs et des vendeurs de pesticides; et les interventions en cas de déversement ou d'accident.

Réglementation municipale

Certaines municipalités ont choisi de mettre en place des règlements administratifs qui restreignent l'utilisation des pesticides sur leur territoire. Il est important de noter que bien que des gouvernements provinciaux et municipaux puissent restreindre l'usage des pesticides sur leur territoire, ni les uns ni les autres n'ont les connaissances scientifiques de Santé Canada. En tant que telles, ces restrictions sont basées sur une idéologie plutôt que sur des preuves scientifiques. En fait, aucune autorité provinciale ou territoriale ayant imposé des restrictions n'a présenté de preuve scientifique valide pour la santé ou l'environnement qui justifie de procéder ainsi.





Pourquoi avons-nous besoin des pesticides?

Chaque pesticide est conçu pour un problème parasite particulier et est utilisé par les agriculteurs, forestiers, jardiniers, propriétaires de maisons, terrains de golf et plusieurs autres afin de lutter contre les infestations de mauvaises herbes, de maladies ou d'insectes. Laissées à elles-mêmes, ces infestations pourraient avoir des conséquences fâcheuses pour la santé humaine et l'environnement.

Les agriculteurs utilisent les pesticides pour protéger leurs cultures des maladies, mauvaises herbes et insectes. En luttant contre ces menaces, les producteurs agricoles sont ainsi capables d'obtenir de meilleurs rendements. Sans pesticides, les producteurs perdraient une portion importante de leurs cultures, ce qui, en retour, aurait un effet sur les Canadiens lorsqu'ils se rendraient à l'épicerie. Par exemple, l'approvisionnement serait limité pour de nombreux fruits et légumes et les prix des aliments augmenteraient. Les pesticides permettent aussi aux agriculteurs de produire plus d'aliments, et ce, en utilisant

moins de terres et de carburant. Ils font également en sorte qu'on puisse utiliser des techniques culturales qui protègent la précieuse couche arable.

Les pesticides sont également utilisés par :

- les sociétés d'électricité, afin de prévenir la pousse des mauvaises herbes qui, si on les laissait croître sans contrôle, pourraient causer des pannes de courant;
- les équipes de travaux de la route et des chemins de fer, afin de garder les bords des routes et des voies ferrées exempts de végétation et d'ainsi augmenter la visibilité et prolonger la vie utile de l'infrastructure; et
- les personnes responsables de l'entretien des parcs et des terrains de sport, qui utilisent ces outils afin de protéger les plantes en santé et préserver les espaces verts des infestations de ravageurs et de mauvaises herbes. Ces espaces verts aident à réduire l'impact des changements climatiques, à diminuer l'exposition aux substances allergènes (comme le pollen de l'herbe à poux) et à nous fournir des aires sportives et récréatives sécuritaires, durables et en santé.

Autour de la maison, les pesticides sont utilisés de diverses façons, notamment pour se débarrasser des fourmis dans les pierres d'une terrasse, protéger les pelouses des dommages causés par les larves ou les punaises des céréales, lutter contre l'herbe à la puce et d'autres mauvaises herbes, de même que se protéger des moustiques et autres insectes. Nos piscines requièrent aussi des pesticides afin de les conserver propres, exemptes de contamination bactérienne. Même des produits domestiques comme les peintures et le calfeutrage peuvent contenir des fongicides afin de prévenir la croissance des moisissures.

Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux usages des pesticides dans notre vie de tous les jours. Sans produits antiparasitaires efficaces, notre capacité à gérer les ravageurs serait moindre et cela aurait un impact important sur notre quotidien.



DU LABO...

Recherche et testage d'un pesticide

DES ÉTUDES DIGNES DE FOI

Afin de répondre aux exigences des organismes de réglementation canadiens et internationaux, les développeurs de pesticides doivent effectuer un ensemble de tests particuliers sur les pesticides prometteurs, puis ils soumettent les données à l'ARLA pour qu'elle les examine. Dans le but de s'assurer de la véracité de ces résultats et afin de déterminer si le produit est acceptable sur le plan de la sécurité, du mérite et de la valeur, l'ARLA exige que les tests – et les ensembles de données soumises qui en découlent – aient été menés selon de bonnes pratiques de laboratoire (BPL).

Ces normes internationales couvrent le processus organisationnel et les conditions dans lesquelles les études de laboratoire et sur le terrain sont planifiées, menées, suivies, notées et rapportées. Ces normes sont conçues pour s'assurer de la qualité et de la validité des données des tests et afin d'améliorer l'acceptation internationale des données générées selon ces principes.

Les lignes directrices pour les tests et les principes des BPL furent élaborées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de façon à ce que les données des tests qui répondent aux normes soient acceptées dans les autres pays qui suivent ces lignes directrices.

RECHERCHE ET SÉLECTION

L'élaboration d'un nouveau pesticide commence dans le laboratoire, où des milliers de produits chimiques sont triés et évalués dans l'espoir de trouver une nouvelle solution à des problèmes particuliers de ravageurs. La mise au point de nouveaux pesticides est très coûteuse et très exigeante sur le plan scientifique. C'est pourquoi très peu de produits chimiques dépasseront le stade initial de tri et d'évaluation. En fait, moins d'une molécule sur 140 000 deviendra à terme un pesticide.

Les premières étapes sont généralement effectuées à l'aide d'un logiciel conçu pour trier les produits chimiques selon leurs caractéristiques prometteuses. Les ordinateurs génèrent une liste plus courte de produits chimiques potentiels. On fait alors subir à ces produits des centaines de tests différents afin d'éliminer ceux qui pourraient présenter un risque inacceptable, de façon à ce que les chercheurs puissent se concentrer sur ceux qui sont les plus prometteurs.

Les produits chimiques qui ont franchi cette étape sont alors évalués afin de s'assurer qu'ils font bien ce qu'ils sont censés faire sur le ou les ravageurs visés. Ils sont également triés pour leurs effets négatifs potentiels sur les insectes et plantes bénéfiques avant de pouvoir passer à la prochaine étape. Seule une poignée de produits chimiques se rend si loin dans le processus de tri et d'évaluation – un processus qui prend plusieurs années.

La prochaine étape consiste à tester les produits chimiques dans une serre, où les situations du monde réel sont simulées, ce qui donne aux chercheurs la chance d'évaluer le produit potentiel sur le plan de sa capacité à lutter contre les ravageurs visés. Bien que de nombreux produits se soient avérés prometteurs jusqu'à ce point, bon nombre d'entre eux échouent à ce stade, et ce, pour une variété de raisons, notamment pour leur efficacité insuffisante à l'égard du ravageur visé ou à cause d'impacts négatifs sur la plante qu'ils sont censés protéger. Donc, un très petit nombre de produits chimiques passeront ce stade et avanceront aux études plus détaillées.



À la prochaine étape, tout produit chimique qui se sera rendu jusque-là sera évalué plus en détail afin de déterminer son potentiel à causer des effets néfastes chez les humains, les animaux ou l'environnement. Au besoin, les produits chimiques peuvent être modifiés à ce stade afin de réduire leur potentiel de production d'effets non voulus chez les humains, les animaux ou l'environnement.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ : TESTS SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET LA VALEUR

Seuls un ou deux produits chimiques se rendront aux prochains stades de testage, dont le cycle complet peut prendre plusieurs années. Au cours de cette phase, l'ARLA de Santé Canada exige que plus de 200 tests individuels – conçus pour s'assurer que les produits finaux ne poseront aucune inquiétude pour la santé ou l'environnement – soient menés.

Les études requises sont toutes décrites sur le site Web de l'ARLA et sont divisées en trois catégories générales : santé, environnement et valeur.

Santé

Avant que tout pesticide ne soit approuvé, le produit chimique est soumis à un certain nombre d'études conçues pour déterminer si une exposition à ce pesticide pourrait causer des effets nocifs et, le cas échéant, quel type d'exposition et à quelle dose.

Santé Canada édicte comment ces tests doivent être menés et exige que de bonnes pratiques de laboratoire (BPL) soient suivies, de façon à ce que les résultats soient valides, cohérents et comparables.

Des tests relatifs à la santé doivent être réalisés afin d'évaluer tout risque potentiel pour les applicateurs ou le public par une exposition durant le mélange, l'utilisation ou l'entrée dans des lieux qui ont été traités. Ces études doivent aussi déterminer à quelle dose un problème peut survenir à la suite de l'exposition à un produit de lutte antiparasitaire.

On effectue également des tests afin de déterminer si un pesticide donné est susceptible de demeurer à la surface des aliments en tant que résidu s'il est appliqué à une culture. Les données de ces études de résidus déterminent alors comment un pesticide devrait être utilisé afin de s'assurer que tout résidu se situe à un niveau suffisamment faible qu'il ne puisse constituer une inquiétude pour la santé.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) effectue la surveillance des résidus de pesticides sur les aliments. En 2012, elle a publié les résultats d'une analyse de 3078 échantillons de pommes, petits fruits, légumes verts en feuilles et tomates pour les résidus de plus de 400 pesticides. Selon ce rapport, plus de 99 % des échantillons d'aliments testés étaient sous les limites établies par Santé Canada pour les résidus de pesticides.



QU'Y A-T-IL SUR MES ALIMENTS?

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) effectue la surveillance des résidus de pesticides dans les aliments. Selon un rapport publié en 2012, 99 % des fruits et légumes qu'elle a testés étaient conformes aux normes de Santé Canada pour les résidus de pesticides sur les produits alimentaires canadiens. En fait, la plupart ne comportaient aucun niveau détectable, quel qu'il soit.



– Selon les statistiques 2009-2010

Environnement

Les tests environnementaux sont utilisés pour cerner tout effet possible sur les mammifères, les espèces d'oiseaux, les poissons, les insectes et les autres plantes qui ne sont pas la cible du pesticide sous test. Des tests sont également effectués pour déterminer ce qui arrive au produit chimique dans l'environnement. Ces études, aussi appelées « essais sur le devenir dans l'environnement », sont utilisées pour déterminer comment le produit peut se dégrader et s'il persistera dans l'air, le sol ou l'eau.

Dans ces études, il est question de :

Persistance – La période pendant laquelle le produit demeure dans l'environnement

Mobilité – Est-ce que le produit chimique et des produits de dégradation se déplacent dans l'environnement?

Dissipation – Comment le produit se décompose-t-il dans le sol et l'eau?

Un produit de dégradation est le résultat du pesticide qui se transforme en d'autres produits chimiques lorsqu'il est exposé au soleil, à l'humidité ou aux bactéries du sol. L'industrie assume l'entière responsabilité de tout le cycle de vie de ses pesticides; c'est donc dire que la

compréhension de la façon dont un produit se dégrade est une partie importante du processus. Qui plus est, cela fait partie de l'évaluation environnementale de l'ARLA. Si un produit ou un de ses composants de dégradation a la capacité de persister dans l'environnement, des études plus poussées seront effectuées afin de s'assurer que ces composants ne sont pas nocifs. Dans bien des cas, le produit chimique se dégrade en composants inoffensifs comme le gaz carbonique et l'eau.

Valeur

Le processus d'évaluation nécessite également qu'un fabricant puisse démontrer que le nouveau produit a du mérite et de la valeur. Après avoir passé les évaluations en serre, les produits entreprennent une phase d'évaluation au champ afin de s'assurer que les résultats préliminaires puissent être répétés dans le monde réel. Ce stade peut prendre plusieurs années, puisque les chercheurs étudient comment les produits chimiques performant sur une gamme de ravageurs et sous différentes conditions de sol et de la météo. Les chercheurs continuent aussi de surveiller l'apparition de tout effet indésirable. Les données de ces tests aident à déterminer comment le pesticide devrait être appliqué afin de s'assurer que le produit final fera bien ce qu'il est censé faire.

À L'ÉTIQUETTE

Évaluation par Santé Canada

Les pesticides comptent parmi les produits les plus rigoureusement réglementés au Canada; tous les pesticides sont réglementés par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), qui emploie plus de 300 scientifiques – notamment des biologistes, chimistes, toxicologues, épidémiologistes, pathologistes végétaux, malherbologistes et entomologistes – dans le seul but d'évaluer les pesticides.

Une fois que les développeurs ont terminé la recherche et les tests sur un pesticide, tels que décrits à la section précédente, ils soumettent les données à l'ARLA pour une évaluation indépendante effectuée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Les évaluateurs de l'ARLA font une vérification croisée des données avec d'autres résultats de recherche, notamment avec les études d'épidémiologie publiées dans des publications avec comité de lecture. L'ARLA consulte également de routine d'autres organisations internationales qui ont mené des examens scientifiques sur le même produit.

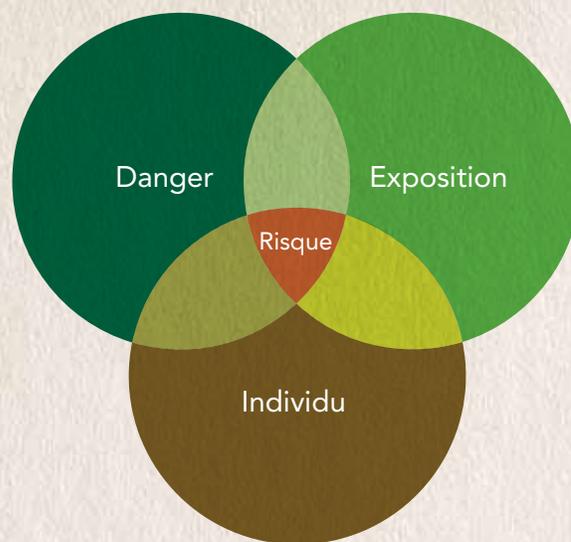
Le processus d'homologation inclut également une évaluation détaillée des risques qui découle de toutes les données de recherche. Les risques potentiels découlant de l'utilisation des produits antiparasitaires sont évalués avec l'équation : $RISQUE = DANGER \times EXPOSITION$.

LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Les responsabilités de l'ARLA sont édictées dans la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). La LPA :

- couvre tous les produits antiparasitaires, y compris ceux utilisés pour les applications agricoles, forestières, industrielles, de santé publique et domestique
- réglemente tous les produits antiparasitaires utilisés, fabriqués ou importés au Canada, par l'entremise d'un système national d'homologation basé sur la science
- réduit au minimum les risques pour la santé humaine et l'environnement et encourage l'élaboration de stratégies novatrices et durables de lutte antiparasitaire
- prévoit des mesures élaborées de transparence et des exigences de consultation publique
- prévoit des facteurs additionnels de sécurité pour les enfants et les femmes enceintes et prend en considération l'exposition cumulative aux pesticides venant de toutes les sources, y compris les aliments et l'eau
- exige que tous les pesticides soient réévalués au moins tous les 15 ans

RISQUE = DANGER X EXPOSITION



Le risque, c'est le produit du danger par l'exposition. Si le danger ou le niveau d'exposition change, alors le niveau de risque en fera de même.

Par exemple, un marteau est un danger pour votre pouce. Toutefois, tant que le marteau repose sur la table, il ne constitue pas un risque. Ce n'est que lorsque vous levez le marteau au-dessus de votre main qu'il devient un risque.

Une fois que l'ARLA a achevé sa révision et son évaluation du risque détaillées, elle publie un projet de décision sur son site Web. Quiconque peut commenter la décision proposée et passer en revue la recherche scientifique avant que l'ARLA rende sa décision à propos d'un produit. La décision d'homologuer un pesticide n'est prise que si l'ARLA conclut qu'il y a suffisamment de preuves scientifiques montrant que le produit ne constitue pas un risque inacceptable pour la santé humaine ou l'environnement et qu'il est utile.

LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

La prudence est à la base du système réglementaire du Canada. L'objectif premier de l'ARLA de Santé Canada est « la prévention des risques inacceptables pour les personnes et l'environnement que présente l'utilisation des produits antiparasitaires ».

Le principe de précaution est expressément inscrit dans la législation canadienne sur les pesticides afin de prévenir les impacts négatifs sur la santé ou les problèmes environnementaux.

Par ses évaluations de précommercialisation et la prévention des risques inacceptables, le processus de réglementation pour les pesticides procède intrinsèquement d'une démarche de précaution. En fait, l'ARLA utilise des présomptions d'exposition d'une extrême précaution et applique d'importants facteurs de sécurité afin de contrer la portion d'incertitude scientifique. Ainsi, si les scientifiques de l'ARLA considèrent que les risques pour la santé humaine ou l'environnement ne sont pas acceptables, l'homologation ne sera pas accordée.



TOUS LES COMPOSANTS D'UN PESTICIDE SONT RÉGLEMENTÉS

Les pesticides sont généralement composés d'un ou de plusieurs ingrédients actifs, conçus pour agir sur un ravageur en combinaison avec d'autres ingrédients. Ces ingrédients additionnels sont appelés « produits de formulation » et sont également réglementés par l'ARLA. Selon cet organisme, un produit de formulation se définit comme toute substance ou tout groupe de substances, autres que la matière active, ajoutés intentionnellement à un produit antiparasitaire afin d'améliorer ses propriétés physiques, comme l'indice de pulvérisation, la solubilité, le pouvoir d'étalement et la stabilité. Les données sur ces produits chimiques doivent être soumises à l'ARLA pour qu'elles soient étudiées au sein du processus d'évaluation du pesticide. La préparation commerciale, y compris tous les produits de formulation, est évaluée par l'ARLA afin de s'assurer que le produit dans son entier répond aux normes de santé et de sécurité.

RÉÉVALUATION ET EXAMEN SPÉCIAL

La LPA rend obligatoire la réévaluation de tous les ingrédients actifs au moins tous les 15 ans. Dans l'intervalle, l'ARLA suivra en continu toute recherche sur ces produits de même que sur les décisions d'autres organismes de réglementation afin de s'assurer que les produits utilisés par les Canadiens continuent d'être sûrs d'emploi. Si, à quelque moment que ce soit, de nouveaux renseignements indiquent qu'un pesticide pourrait présenter des risques inacceptables, l'information est alors évaluée et des mesures appropriées sont prises. Après que la réévaluation est achevée, une décision réglementaire sera prise en se basant sur l'examen des données et l'évaluation du risque. Toute personne du public a également le droit de demander un examen spécial sur un produit à tout moment, si cette personne est en possession de données scientifiques qui démontrent un problème potentiel.

Les réévaluations ou les examens spéciaux peuvent conduire à des changements réglementaires qui vont de changements mineurs à l'étiquette du produit ou de conditions redéfinies d'utilisation jusqu'à une suspension

L'ÉTIQUETTE D'UN PESTICIDE

Une étiquette de pesticide est un document légal qui énonce l'utilisation correcte du produit, de façon à ce que les risques pour la santé humaine et l'environnement soient réduits au minimum. L'étiquette est un document à portée juridique et elle doit inclure :

- le numéro d'homologation du produit antiparasitaire
- le nom et la concentration de l'ingrédient actif
- les énoncés et symboles de danger
- le mode d'emploi détaillé
- les instructions et étiquettes de mise en garde à propos des dangers particuliers, y compris l'information sur les premiers soins
- les exigences pour le port de matériel de protection individuelle
- l'information toxicologique, y compris les panneaux d'avertissement et les symptômes d'empoisonnement
- les instructions pour le stockage du produit et l'élimination des contenants
- les intervalles de sécurité pour le retour dans les secteurs traités et les délais d'attente pour les cultures traitées avec le produit
- les précautions ou mises en garde en matière d'environnement
- tout autre renseignement jugé nécessaire pour assurer un usage sécuritaire et adéquat

ou une annulation de l'homologation. Ce processus assure que tous les produits homologués répondent aux normes scientifiques et réglementaires les plus récentes, se comportent dans les limites de risque acceptable qui protègent l'environnement et le public en général, et continuent à apporter leurs bénéfices prévus.

Programmes de gestion responsable

CropLife Canada a mis sur pied plusieurs programmes de gestion responsable dans le but de compléter et appuyer les lois et règlements sur la gestion des pesticides. Ces programmes vont de la recherche et de la découverte

au recyclage ou à l'élimination des produits non utilisés. Pour de plus amples renseignements sur nos activités de gestion responsable, visitez www.croplife.ca.

Conclusion

CropLife Canada est l'association commerciale qui représente les fabricants, distributeurs et développeurs des technologies de la phytologie, c'est-à-dire les produits de protection des cultures et de la biotechnologie végétale. Nos membres travaillent afin d'offrir aux Canadiens des produits novateurs respectueux de l'environnement et qui contribuent à un approvisionnement en aliments sains, à une économie florissante ainsi qu'à des parcs et à des installations récréatives bien entretenus.

Notre industrie investit beaucoup en recherche et développement et elle est continuellement en train d'innover pour mettre au point de nouveaux pesticides plus sécuritaires. L'industrie canadienne a mis sur pied

des programmes de gestion responsable de classe mondiale afin de gérer adéquatement ses produits tout le long de leur cycle de vie.

Le Canada a élaboré un processus de renommée mondiale afin d'évaluer les produits antiparasitaires. En se basant sur de solides principes scientifiques, ce processus évalue le risque de tout produit en voie d'homologation pour la santé humaine, l'innocuité des aliments et l'environnement. Ce système de vérifications et d'équilibres scientifiques et réglementaires assure que des dispositifs sont en place pour la protection de tous les Canadiens et de notre environnement tout au long du cycle de vie d'un pesticide.





www.croplife.ca